

MAIRIE DE TINCQUES

4, place principale
62127 TINCQUES

Téléphone : 03.21.47.38.49

Télécopie : 03.21.47.24.20

Ouverture au public : T.L.J de 09 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 30
Le samedi de 09 h 00 à 12 h 30

Délib 2017-19

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil dix sept, et le six novembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacques THELLIER, Maire, par suite de convocation en date du trente octobre, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. André BOUCHIND'HOMME, COURBOIS Elisabeth, DELASSUS Maryse, DÉTOURNÉ Florence, DÉTOURNÉ Françoise, DUBAR Philippe, DUEZ Christophe, GOUILLARD Cyrille, MIVELLE Daniel et THELLIER Jacques.

ÉTAIENT EXCUSÉS : MM. COJON Jacques, DELION Vincent (pouvoir à DELASSUS Maryse), Angélique FAVRE et LEFEBVRE Bruno (pouvoir à BOUCHIND'HOMME André)

OBJET :

ANIMATION
INFORMATIQUE A
L'ÉCOLE

Signature d'un contrat
d'engagement au nom
de Monsieur Guillaume
CAYET

La séance ouverte, Monsieur le Maire :

- expose au Conseil Municipal qu'il apparaît indispensable de procéder au recrutement d'un intervenant pour assurer l'animation informatique à l'école, jusqu'alors confiée à Monsieur François TERMOTE
- précise que l'animation informatique pourrait avoir lieu à raison de six heures, chaque lundi des semaines scolaires
- demande de délibérer sur la question

LE CONSEIL MUNICIPAL, oui l'exposé de son Président :

- Accepte la proposition qui lui est faite et retient la candidature de Monsieur Guillaume CAYET, domicilié 5 A rue Emile Delombre à AUBIGNY-EN-ARTOIS (62690)
- Arrête à six heures hebdomadaires l'animation informatique à l'école
- Décide d'inscrire au budget communal les sommes nécessaires à la réalisation de sa décision
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces inhérentes à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que susdits.

Suivent les signatures des membres présents

Pour copie conforme,
Jacques THELLIER
Maire de TINCQUES